



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ONU

Question écrite n° 54823

Texte de la question

M. Jacques Barrot attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur le souci qu'éprouvent de nombreux concitoyens devant la stabilisation, voire l'affaiblissement, de l'aide apportée par la France à l'UNICEF. En 1999, la contribution française représentait 0,13 dollar par habitant pour 0,26 dollar pour l'Italie, 0,87 dollar en Angleterre, 0,74 dollar aux Etats-Unis. Au moment où, de plus en plus, s'élèvent des voix pour défendre la cause des enfants, n'est-il pas bienvenu pour la France de pouvoir accroître sa contribution, aujourd'hui fixée à 48 millions de francs. La mobilisation mondiale des gouvernements doit être organisée pour la session spéciale des Nations Unies pour l'enfance en 2001. Il lui demande s'il n'est pas temps pour la France de marquer ainsi, pour une cause qui fait l'unanimité, son désir d'aller plus loin. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Si la contribution de la France à l'UNICEF n'a pas augmenté récemment, la part de celle-ci dans le total des contributions volontaires versées par le Gouvernement a cependant considérablement augmenté, passant de 9 % en 1992 à plus de 16 % en 2000. Les contraintes de la rigueur budgétaire ont conduit à une forte baisse (55 %) du chapitre des contributions volontaires au cours de cette période, mais ses effets ont été en partie épargnés à l'UNICEF. Après avoir diminué entre 1992 et 1997 de 18 %, la contribution de la France à l'UNICEF a depuis lors été stabilisée. La France est soumise à un risque de change important : si les montants versés en francs sont reconduits depuis plusieurs années, les montants en dollars affichent pour leur part une baisse (25 % entre 1998 et 1999) due exclusivement aux évolutions du taux de change. Cette situation affecte évidemment son rang parmi les donateurs. Dans le contexte budgétaire et monétaire auquel le chapitre des contributions volontaires est soumis, l'objectif du Gouvernement est de maintenir la valeur en francs de la contribution volontaire de la France, et d'exploiter toutes les marges de manoeuvre possibles (projets bi-multilatéraux avec la coopération française ; calendrier de décaissement de la contribution permettant à la fois des ressources permanentes pour l'UNICEF et l'application d'un taux de change attractif) pour que l'appui de la France à l'UNICEF soit le plus utile. L'organisation reçoit la troisième contribution volontaire en importance versée par le Gouvernement français dans le cadre du système des Nations unies. Sauf contraintes imprévues, une légère augmentation de cette contribution est envisagée en 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54823

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6818

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3504